

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général pour des opérations préventives d'entretien et de gestion des embâcles dans les cours d'eau en prévention des inondations et rappel des obligations des propriétaires riverains des cours d'eau sur le territoire de l'Agglomération de Longwy

Porteur du Projet : Communauté d'Agglomération de Longwy

La Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général pour des opérations préventives d'entretien et de gestion des embâcles dans les cours d'eau en prévention des inondations et rappel des obligations des propriétaires riverains des cours d'eau sur le territoire de l'Agglomération de Longwy.

Au terme de l'enquête publique, sur avis du commissaire enquêteur, le Préfet pourra statuer sur la Déclaration d'Intérêt Général.

Cette enquête se déroulera du 20 mars au 19 avril 2019.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel des Institutions de Coopération intercommunale (HICI), siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy - 2, rue de Lexy CS-11432 Réhon 54414 Longwy cedex où toute correspondance postale relative à l'enquête publique pourra être adressée à Monsieur Jean-Marie Briard, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête publique, en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant toute sa durée à l'HICI (siège de l'enquête) ainsi que dans les mairies des 21 communes suivantes : Chenières, Cons-la-Grandville, Cosnes-et-Romain, Cutry, Filières, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Morfontaine, Réhon, Saulnes, Tiercelet, Ugny, Villers-la-Montagne.

Aussi, le dossier sera consultable sur le site internet [www.ccal-longwy.fr](http://www.ccal-longwy.fr) et des postes informatiques sont mis à disposition du public à la médiathèque intercommunale, avenue de l'Aviation à Longwy.

Toute personne intéressée pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- soit en les adressant par écrit à l'HICI, au siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (2 rue de Lexy CS 11432 REHON 54414 LONGWY CEDEX) ;
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [cal.gemapi@cc-longwy.fr](mailto:cal.gemapi@cc-longwy.fr) ;
- soit en les consignnant directement sur les registres d'enquête à disposition du public dans chaque commune ou en les adressant oralement ou par écrit au commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les jours des permanences dans les lieux d'enquête seront les suivants :

Dates des permanences	Heures des permanences	Lieux
Mercredi 20 mars 2019	9h – 12h	Siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy 2, rue de Lexy 54 430 Réhon
Judi 28 mars 2019	14h30 – 17h30	Mairie d'Herserange Place Victor Zaffagni 120, rue de Paris 54 440 Herserange
Samedi 6 avril 2019	9h – 11h	Mairie de Cons-la-Grandville 1, rue de la Poste 54 870 Cons-la-Grandville
Lundi 15 avril 2019	14h30 – 17h30	Mairie de Longlaville 18 place du 24 juillet 1897 54 810 Longlaville
Vendredi 19 avril	15h – 18h	Siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy 2, rue de Lexy 54 430 Réhon

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, sur le site internet [www.ccal-longwy.fr](http://www.ccal-longwy.fr), dans chaque lieu d'enquête dont au siège de la CAL et également à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.